

E/Barst

T/Conseil Municipal

C/Le Conseil Général de la Moselle fait placer sur le château d'eau de Barst des antennes destinées à diffuser le haut débit internet sur un large périmètre. Les élus anticipent la crise en prenant des mesures précises destinées à réaliser des économies budgétaires. Economies et modernisation sont les maîtres mots de cette longue séance du conseil. Quelques petits investissements sont autorisés.

T/Convention d'occupation précaire

A/Les édiles autorisent le maire à signer une convention d'occupation précaire avec la société Nomotech qui vient d'installer sur le château d'eau un dispositif wifi max financé par le conseil général de la Moselle. Ce procédé est destiné à permettre à des opérateurs de diffuser du haut débit internet avec téléphonie mobile sur un périmètre qui couvre Barst, Biding, Cappel, Guenviller, Hoste, Marienthal et Valette. Le loyer a été fixé à 150 € net.

T/Economies est le maître mot

A/Le maire informe les membres du conseil que la situation économique difficile le contraint à anticiper la crise qui s'annonce pour 2009. Pour ces raisons des mesures importantes ont été prises durant cette année. Avec les adjoints il a procédé à une renégociation à la baisse du contrat des photocopieurs, à la renégociation à la baisse des contrats d'assurance, fait procéder au remboursement du prêt relais de la PVR de la rue du Ruisseau, fait mettre en place une horloge astronomique qui allume tous les éclairages publics de Barst et de Marienthal au même moment. Allume le réseau $\frac{3}{4}$ d'heure plus tard le soir et éteint $\frac{3}{4}$ d'heure plus tôt le matin. Fait mettre en place un interrupteur pour les éclairages des allées de l'église de Barst. La lumière ne s'allumera plus que lors des cérémonies religieuses. Signé des conventions avec Numéricâble et Orange, génératrices de recettes nouvelles. Signé de nouveaux contrats destinés à diminuer les frais liés à la téléphonie mobile. Procédé à la réduction des salaires du personnel ne travaillant plus le samedi suite aux mesures scolaires dans le primaire. Suspendu pour l'instant le projet de la viabilisation de la GAEC Pierre.

T/Loyer des appartements

A/N'ayant pas actualisé les loyers des appartements et des garages depuis plus de 3 ans, les édiles décident d'appliquer la hausse prévue par l'indice de la construction qui génère une augmentation moyenne de 7,03% des loyers.

T/Revalorisation des PVR

A/Conformément aux textes de lois, le conseil fixe la revalorisation indiciaire des parcelles greffées d'une PVR non – vendues de la rue des Champs (celles de Barst sont toutes vendues). Les textes renvoient à la clause d'indexation suivante : il variera automatiquement tous les ans proportionnellement aux variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence retenu est : 1497 au 1er trimestre 2008.

T/Convention entre l'Etat et la commune

A/ Il est exposé au conseil municipal qu'en exécution de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, du décret N° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour son application et des articles L. 422-8 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme, que le maire de la commune de Barst dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. En conséquence, l'assemblée propose de confier par voie de convention l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes à la Direction Départementale de l'Equipement.

T/Pose d'une minuterie

A/Les membres du conseil décident de mettre en place une minuterie sur le réseau d'éclairage de l'église de Marienthal. Les travaux estimés à 900,00 € HT sont confiés à l'entreprise locale WFC électricité.

T/Eclairage public

A/Le conseil municipal décide de faire modifier le réseau d'éclairage public. Une horloge placée en tête dans la centrale permet d'éclairer une lampe sur deux dans Barst et Marienthal pour tous les réseaux ayant des lampes au sodium. Ce basculement s'effectuerait à 23 h 00 et permettrait de réaliser une économie confortable sans trop de modifications. Ce procédé est fréquent dans les communes Alsaciennes et permet de contribuer à la préservation de la planète. Ces travaux estimés à 1 800,00 € HT sont confiés à l'entreprise locale WFC électricité.

T/Retrait de la Commune de Barst et Guenviller du SIA3V

A/Le maire présente le document réalisé par M. le Percepteur montrant l'état des actifs et passifs des biens du SIA3V pour les communes de Barst et Guenviller concernant les réseaux d'assainissement réalisés aux frais du SIA3V. Rappelle aux édiles que cet état a été approuvé par les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Freyming Merlebach. Le premier magistrat a précisé au président de la communauté de communes que la commune de Barst n'a pas encore obtenu des services de la trésorerie l'état des actifs et passifs des biens d'assainissement financés sur le budget communal. L'assemblée décide d'accepter le dossier du SIA3V tel qu'il est présenté. Et charge le maire de présenter rapidement les documents de la commune de Barst faisant état des actifs et passifs pour toutes les extensions et travaux financés par la collectivité et appartenant encore à la collectivité.

T/Mise en place du programme ACTES

A/ Le maire rappelle que les élus l'ont autorisé par délibération à signer la convention qui permet de mettre en place le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé, conçu et conduit par le ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités), avec la Sous Préfecture de Forbach et la Préfecture de Moselle. La convention est acceptée par les services de l'Etat. Les membres du conseil par conséquent autorisent le maire de consulter des entreprises pour mettre en place l'informatique et les logiciels.

T/Transmission des actes vers la trésorerie

A/Après avoir mis en place la transmission des fichiers salaires vers la trésorerie l'assemblée décide de répondre favorablement à l'offre de transmission par fil des titres et mandats. Ce mode de transmission suppose (entre autres) un accès internet, des habilitations, un logiciel dédié (VPN Cisco) ... lequel sera mis gracieusement à la disposition de la collectivité. A noter toutefois que l'installation et la mise en œuvre du logiciel seront assurées par le prestataire informatique de la collectivité. Les édiles autorisent le maire à présenter un devis.

T/Chaudière du presbytère de Henriville

A/Le premier magistrat de Henriville qui loge le curé de la communauté de paroisses dans son presbytère sollicite une participation financière pour le remplacement de la chaudière de son Presbytère. Sur le principe, les élus de Barst et de Marienthal ne s'opposent pas à cette demande. Cependant, les édiles pensent qu'il conviendrait d'étudier la mise en place d'une nouvelle technologie. Demandent une offre qui bénéficie de subventions afin de réduire la dépense. La participation doit tenir compte du nombre d'habitants de chaque collectivité. Chaque collectivité de la communauté de paroisses doit participer aux frais. Le calcul de la participation se fera hors TVA. Les édiles souhaitent également que l'on tienne compte des

offres et des techniques proposées par l'entreprise Viessmann de Faulquemont, pourvoyeuses d'emplois et d'aides économiques dans notre bassin de vie.

T/Porte industrielle

A/Le conseil municipal décide de faire poser par la société Flon de Folschviller une porte d'entrée industrielle à l'atelier communal. Les travaux s'élèvent à un montant de 3 384,68 € TTC.

T/Tondeuse autoportée

A/Les élus autorise le premier magistrat à acquérir une tondeuse autoportée auprès de la société Bois et Jardins de Longeville les Saint-Avoid pour un montant de 7 496,16 € TTC

L1/BARS Economies et modernisation sont au programme à Barst